



FLASH INFO

1^{er} trimestre 2022

Mairie de Saint-Martin-aux-Bois :

Tél : 03 44 51 03 55

Site Internet : <https://saintmartinauxbois.fr>

Courriel : saint-martin60@wanadoo.fr

EN CAS D'URGENCE

- **POMPIERS DE MAIGNELAY** le 03.44.51.54.30 ou le **18, S.A.M.U.** le **15**
- **GENDARMERIE DE MAIGNELAY** le 03.44.51.55.17 ou le **17**
- **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h** le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit)
- **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
- **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : 3237 (0.34€/mn depuis un fixe).

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- le mardi de 14 h 00 à 18 h 00
- le mercredi de 10 h 00 à 13 h 00
- le jeudi de 14 h 00 à 18 h 00

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Tél : 06 82 71 87 60



Ouvert le midi
du mardi au dimanche
.....
le vendredi soir
et le samedi soir



La bibliothèque
vous accueille
le mardi et
le vendredi
de 17h à 18h30

ENVIRONNEMENT



RAPPEL concernant les BACS-POUBELLES :

Nous avons constaté que certains habitants laissent en permanence leur bac à collecte des ordures ménagères sur le trottoir devant leur propriété.

Nous tenons à faire un rappel au règlement concernant le ramassage des ordures ménagères que vous pouvez retrouver sur le site de la communauté de communes du Plateau Picard :

« Les usagers doivent présenter leurs ordures ménagères dans le bac de collecte ou les sacs fournis par le Plateau Picard et portant le logo de la collectivité. Les sacs poubelles en plus du bac ou les autres déchets posés sur ou à côté du bac ne sont pas acceptés. Des dérogations ponctuelles peuvent être demandées à titre exceptionnel (déménagement, événement familial...) au n°vert Infos déchets. »

Afin d'être vidés par le prestataire, les déchets doivent être contenus dans des sacs fermés et les conteneurs doivent impérativement avoir le couvercle également fermé. Si un sac empêche la fermeture, le conteneur ne sera pas vidé.

Les contenants doivent être **sortis le jeudi soir après 19h.**
Ils doivent être **rentrés le vendredi avant 19h.**

Aucun déchet ne doit être déposé aux abords des conteneurs de tri sélectif dans le village.

Merci de respecter ces consignes pour des questions d'hygiène et de propreté dans le village.

REPRISE de la COLLECTE des **DÉCHETS VERTS** le **mercredi 6 avril** dans notre commune

Rappel : Avec votre Pass Déchetterie, vous pouvez accéder à l'une des quatre déchetteries du plateau picard : Saint-Just, Maignelay, La Neuville-Roy et Bulles.

HORAIREs des déchetteries du 01/03/22 au 31/10/22

LUNDI	Maignelay, La Neuville Roy	-	14h-18h
MARDI	Maignelay	9h-12h	14h-18h
MERCREDI	Maignelay, La Neuville Roy	-	14h-18h
JEUDI	Maignelay	-	14h-18h
VENDREDI	Maignelay	8h-12h	14h-18h
	La Neuville Roy	9h-12h	14h-18h
SAMEDI	Maignelay, La Neuville Roy	9h-12h	14h-18h



DÉCLARATION des CHIENS DANGEREUX

Depuis le 1er janvier 2010 et conformément à la loi du 20 juin 2008, le propriétaire d'un chien de 1ère catégorie (chiens d'attaque) ou de 2ème catégorie (chiens de garde et de défense) doit le déclarer en mairie afin d'obtenir un permis de détention obligatoire délivré par la commune.

RECENSEMENT

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès leur 16^{ème} anniversaire. Se renseigner au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h
Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h

Nouvelle possibilité concernant le vote par procuration : vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune. Il doit se présenter à votre bureau de vote avec les références de la procuration et une pièce d'identité.

Retrouvez tous les renseignements sur : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>



France Services vous accueille dans les locaux de la Poste, 43 rue de la Madeleine à Maignelay-Montigny le lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à 12h et 14h à 17h le samedi de 9h à 12h

France Services vous accompagne et vous aide dans les démarches auprès des services publics :

La Poste, Pôle Emploi, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, la Direction générale des Finances publiques



RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL du 17 MARS 2022

Le principal point à l'ordre du jour concernait le budget primitif de la commune.

Pour 2022, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales. Les taux sont les suivants:

Taxe Foncière Bâtie: 39,17%

Taxe Foncière Non Bâtie: 45,65%

Le budget s'élève à:

Fonctionnement : 400 639,63 €

Investissement : 791 199,79 €

Total : 1 191 839,42 €

Concernant les investissements, cela concerne la poursuite et la fin de ceux qui ont été engagés.

C'est-à-dire :

- l'allée du cimetière
- le parking avec la sortie rue de l'abbaye
- le bâtiment technique.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter un conseiller.

PARTAGE D'INFORMATIONS SUR FACEBOOK

Nous vous signalons l'existence d'un groupe Facebook qui permet le partage d'informations concernant notre commune et ses environs. Vous pouvez l'alimenter (annonce, alerte, etc) sous votre propre responsabilité. Son contenu n'engage que les personnes qui publient, pas la commune.

Saint Martin aux Bois info

<https://www.facebook.com/groups/295535999202747>

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à partir de 9 h
Rendez-vous à la mairie à 8h45

INAUGURATION DE L'ABBATIALE SUITE AUX TRAVAUX SUR L'ABSIDE

Alain LEBRUN, Maire, et toute l'équipe du conseil municipal de Saint Martin aux Bois, ont l'honneur de vous convier à l'inauguration de la restauration des 7 baies de l'Abbaye, le

DE NOUVEAUX VITRAUX POUR
Samedi 30 Avril 2022

- Dès 15h00, Documentaire « Au cœur des pierres » de Jean-René CHAPRON à la salle communale
- A 16h30, Inauguration Officielle devant l'Abbaye
- A partir de 18h00, Concert du Brass Band de l'Oise dans l'Abbaye (Sur inscription)

l'Abbaye
DE ST MARTIN AUX BOIS

*Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence au 03.44.51.03.55.
ou à saint-martin60@orange.fr au plus tard, le 15 Avril 2022.*

Habitants de Saint-Martin-aux-Bois, vous êtes conviés à cette journée de retrouvailles officielles avec notre magnifique monument médiéval. Pour faciliter l'organisation de cet évènement, nous vous demandons de confirmer votre présence à l'inauguration. Si vous souhaitez assister au concert à 18 heures, il vous faudra aussi vous inscrire, le nombre de places étant limité.

Le rassemblement des
motards organisé par
l'Iguane Club
passera à Vaumont
le dimanche 29 mai 2022



Le Conseil Municipal a décidé de décaler le repas champêtre au 13 juillet au soir avec une animation musicale. Le 14 juillet sera réservé aux jeux et au traditionnel barbecue en fin de journée



La chorale de l'école de musique de St-Just en-chaussée et du plateau picard dirigée par Jean-Michel Guerniou était en répétition le 16 mars dans notre salle communale.

L'école propose également à tous, petits et grands, l'apprentissage d'un instrument

Renseignements :
<http://ecoledemusiquestjpp.fr/>